



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Alcools: Aude

Question écrite n° 39966

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le différend qui oppose la société des alcools viticoles à la distillerie-coopérative d'Aigues-Vives dans l'Aude. La société des alcools viticoles, à la suite d'une analyse de vin, refuse les aides communautaires à la distillation car, selon elle, le taux d'acidité volatile de ce vin est supérieur aux normes réglementaires. Une contre-analyse établit que l'acidité est normale mais que la teneur en 502 est excessive. Compte tenu de l'état préoccupant de la viticulture de l'Aude, il paraît utile d'examiner avec bienveillance ce problème afin d'admettre une exception à une réglementation en l'occurrence trop tatillonne. Il lui demande la position de son ministère sur ce cas qui touche de nombreux viticulteurs en situation difficile.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39966

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2086